

preuve écrite dans le présent dossier?

R. Oui, je les adopte.

Q. [10] Je vais maintenant me tourner vers vous, Monsieur Leblanc. Je vais vous demander, suite à l'adoption de la preuve écrite, est-ce que vous souhaitez aborder certains sujets particuliers qui font l'objet du présent dossier?

M. JAMIE LEBLANC :

R. Oui. Madame, Messieurs, bonjour. Ce matin, j'aimerais porter votre attention sur certains points que nous jugeons importants dans la présente cause tarifaire. Suite à l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise, l'Office québécois de la langue française a demandé à Gazifère de généraliser l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise en adoptant un programme de francisation.

Le vingt-cinq (25) avril dernier, Gazifère a transmis à l'Office sa proposition de programme de francisation. Déjà depuis deux mille six (2006), sensibilisée à la situation du français dans l'entreprise, Gazifère s'est assurée que les achats d'équipements et des livrables soient conformes aux exigences de la Charte de la langue française et qu'ils contribuent ultérieurement à la

généralisation du français dans l'entreprise.

Par cette planification avisée, Gazifère est persuadée qu'aujourd'hui des frais de mise à niveau et de modifications importantes à ses outils de travail ont été évités.

Le douze (12) décembre dernier, Gazifère a reçu l'approbation de son programme par l'Office. Il appartient maintenant à Gazifère de mettre en oeuvre ce programme d'ici le premier (1er) décembre deux mille quatorze (2014).

Il est important de noter que, pour certains volets de son programme, les activités se résument à la traduction de documents et d'outils de travail alors que, pour d'autres volets, les activités requises pour la généralisation du français sont beaucoup plus complexes à mettre en place.

9 h 20

Par exemple, la traduction des manuels techniques qui totalisent plus de deux mille (2 000) pages nécessitera de recourir à des ressources spécialisées et dispendieuses. Par la suite, pour s'assurer que les documents traduits sont conformes aux normes techniques de l'entreprise et de l'industrie, tout devra être

validé par le service d'ingénierie d'Enbridge.

Également, en ce qui a trait à la francisation des formations des équipes techniques et des opérations, ici aussi toute formation devra être traduite et également validée par le service d'ingénierie d'Enbridge.

De plus, pour compléter la francisation du volet formation, Gazifère devra désormais s'assurer que toutes les formations destinées à l'ensemble de ses employés seront offertes en français par des ressources compétentes et qualifiées. À cet égard, quelques options sont présentement analysées, mais Gazifère n'a pas encore établi l'approche qu'elle préconisera.

Conséquemment, considérant que la réalisation du programme de francisation de Gazifère entraînera des dépenses qui jusqu'ici n'avaient jamais été prévues dans ses budgets d'opération et que ces dépenses correspondent à des coûts supplémentaires que Gazifère doit encourir au-delà de ses opérations courantes et normales; considérant que ces coûts seront aisément identifiables puisqu'ils résulteront directement des activités prévues au programme dûment approuvé par l'Office, et que ces activités seront

précisément effectuées au cours de la période de vingt-quatre (24) mois allouée à la réalisation du programme; considérant que pour certains volets du programme, il existe encore plusieurs options à évaluer et qu'il demeure donc toujours difficile d'établir une estimation raisonnable des coûts découlant des différentes activités prévues à son programme de francisation; considérant que Gazifère ne peut déterminer avec certitude à ce point-ci quand les dépenses seront effectivement encourues puisque pour certains volets il reste encore certaines décisions à prendre quant à l'approche qu'elle préconisera, Gazifère demande à la Régie l'autorisation de créer un compte de frais hors base de tarification portant intérêts pour y comptabiliser les montants associés à son programme de francisation. Il est important de noter que les subventions qui seront reçues dans le cadre du programme de francisation seront appliquées en réduction des dépenses faisant l'objet de ce compte.

Gazifère tient à préciser qu'elle doit se conformer aux exigences de l'Office québécois de la langue française et qu'au même titre que pour toute autre obligation légale réglementaire, les frais

encourus pour assurer le respect de la Charte de la langue française peuvent être récupérés dans les tarifs.

Gazifère demandera aussi de liquider le solde du compte de frais reportés dans le cadre d'une demande tarifaire subséquente.

Le deuxième point sur lequel je souhaite porter votre attention est le projet de renforcement majeur d'un secteur du réseau de distribution de Gazifère. Au cours des dix (10) dernières années, Gazifère a connu une importante croissance du nombre de clients desservis par son réseau de distribution. De récentes analyses préliminaires de capacité du réseau ont clairement démontré que pour assurer la fiabilité du service offert à sa clientèle, un renforcement majeur du secteur ouest du réseau est inévitable, et que selon les projections de croissance de la demande en gaz naturel, ces travaux devront être réalisés pour la saison de chauffage de l'hiver deux mille dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018).

Selon ces premières analyses du service d'ingénierie d'Enbridge, quelques options de renforcement du réseau sont envisageables, dont certaines tiennent compte d'une éventuelle